

REVUE DES JOURNAUX

THÉRAPEUTIQUE.

Du régime à suivre dans la goutte.—Un des points les plus importants à traiter, en fait de goutte, c'est la question de savoir si l'on doit permettre les liquides alcooliques aux goutteux. À cet égard, les opinions sont partagées. Il serait intéressant de dresser une liste de ces opinions et il serait bien probable que tout liquide potable, alcoolique ou autre, passerait pour avoir été utile dans des cas donnés. On reproche souvent aux médecins de changer d'opinion à cet égard et il faut bien convenir que cette accusation n'est pas sans fondement. Pendant longtemps, on a prétendu que le porto favorisait les attaques de goutte et que d'autres vins tels que le madère, les xérés, le bourgogne étaient tous des producteurs de goutte. La bière jouit d'une désavantage absolue ainsi que toutes les boissons contenant du malt. On a affirmé que le cidre était inoffensif. Les vins mousseux et incomplètement fermentés, dont le champagne est le type, jouissent d'une réputation détestable pour les goutteux. D'autre part, si nous ajoutions foi à ce que nous racontent les sujets prédisposés à la goutte, nous devrions amnistier toutes ces boissons et même les considérer comme salutaires. Ainsi je connais des malades qui affirment énergiquement être maîtres de leur goutte en prenant régulièrement du porto, et que depuis qu'ils ont adopté cette manière de faire, ils n'avaient jamais été troublés par elle. Il en est de même pour le champagne et le cidre. A côté de cela il y a unanimité à regarder les boissons maltées comme provoquant la goutte ; cependant on voit des goutteux qui peuvent prendre tous les jours impunément un peu de bière.

Mon expérience m'a appris que cette impunité n'est pas toujours aussi complète qu'on le dit et que la plupart du temps il est absolument impossible de poser des règles bien précises pour des malades dont on ne connaît ni les antécédents morbides, ni les idiosyncrasies.

Ce que j'ai vu me conduit à affirmer que chaque homme et, en particulier, chaque goutteux se fait une loi qui s'adapte à son usage personnel et que, s'il ne transige pas avec elle, il pourra souvent se faire à lui-même une prescription bien meilleure que ne pourrait l'être celle d'un médecin, relativement par exemple aux liquides qu'il peut digérer. Pour ceux dont la goutte est à